

## **Témoignage**

### **Construction de la piste de Totegegie aux Gambier en 1967.**

*Suite au sujet diffusé par France2 le 19 mai 2005 lors du journal de 13 heures et de l'intervention du Dr Valatx président de l'AVEN, du communiqué de Moruroa & tatou du 18 mai 2005 je vous fais part de mon vécu.*

Juillet à décembre 1966, je suis basé sur l'atoll de Hao, janvier 1967, notre compagnie la "115e Compagnie de marche du Pacifique" est transférée sur l'atoll de Totégégie face à l'île de Mangaréva dans l'archipel des Gambier, mon séjour se termine en juillet 1967 à Totégégie.

l'eau du lagon était exempte de particules ionisantes dans laquelle nous lavions notre gamelle après les repas et où nous aimions nous baigner pour nous rafraîchir, si le sable sur l'atoll sur lequel nous nous allongions les jours de repos était exempt de particules ionisantes et enfin si le matériel que nous utilisions tous les jours était exempt de particules ionisantes.

Sur l'atoll de Totégégie, notre mission est



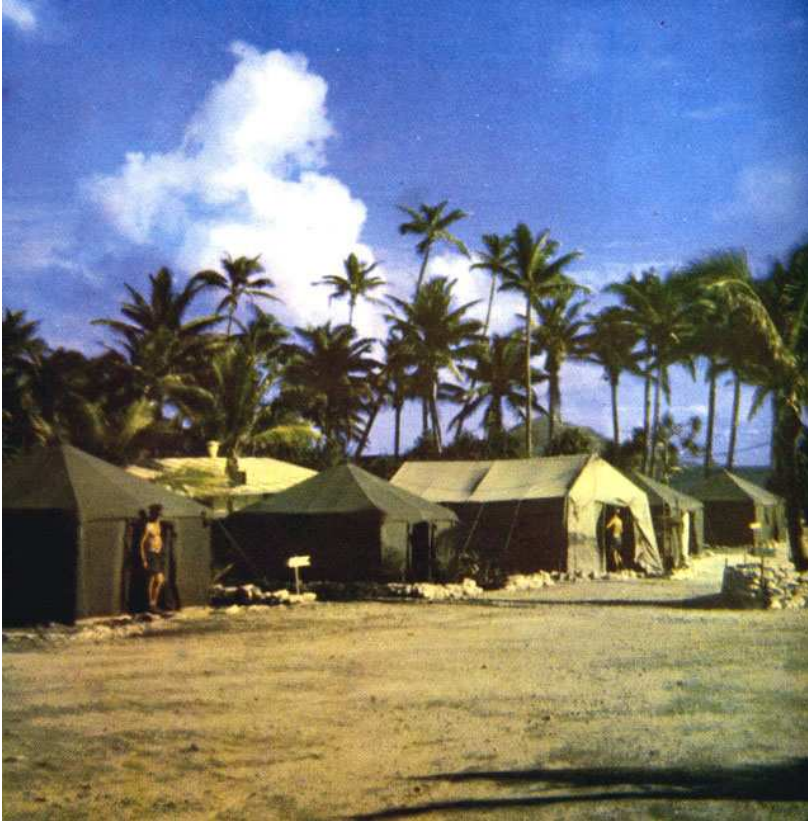
*L'abattage des cocotiers de Totegegie en 1967.*

de construire une piste d'aviation de 3500 mètres de long et pour cela nous abattons des centaines de cocotiers qui se trouvent sur l'emplacement de la future piste et des bâtiments. Tous les jours nous consommons à outrance des cœurs de cocotiers en salade et ce pendant les trois ou quatre premiers mois de 1967. Cette consommation est faite de manière normale, sans nous poser de question concernant la qualité du produit. Pour nous il ne faisait aucun doute que si nous courrions un danger, les officiers de notre compagnie interdiraient la consommation des cœurs de cocotiers au réfectoire mais également à la table des officiers et sous-officiers. Aujourd'hui avec le recul et les connaissances acquises, je me pose des questions concernant l'état sanitaire des cœurs de cocotiers, s'ils ont été contaminés par des retombées de particules ionisantes, mais aussi si

Nous vivions sur l'atoll de Totégégie sous la tente et sans eau courante. Nous récupérions l'eau de pluie pour la toilette, eau peut être contaminée par des particules ionisantes. Elle était stockée dans des bidons de 200 litres à l'air libre, air peut être contaminé par des particules ionisantes. Quand l'eau se faisait rare, nous étions contraints de nous laver après le travail au trichlore avec pour effet immédiat et visible la perte des poils sur les membres supérieurs et inférieurs sans compter sur les éventuels effets secondaires négatifs à moyen ou à long termes.

Sur l'atoll de Totégégie aucune information sur les risques liés aux essais nucléaires, cette question était tabou et aucun port de dosimètre.

Pour ma part je faisais totalement confiance aux autorités militaires ainsi qu'aux personnes du CEA. Loin de nous l'idée que le nucléaire pouvait être dangereux. Lors d'un retour en avion sur Hao, nous avons fait une escale de plusieurs heures sur les atolls de Mururoa et de Fangataufa sans en connaître la raison.



Totegegie en 1967. Le campement militaire (J Cl Baud)

Durant mon séjour sur les atolls de Hao et plus particulièrement Totégégie je n'ai jamais vu ou entendu dire que du personnel militaire ou civil évaluait quotidiennement la qualité de l'air, la qualité de l'eau du lagon, la qualité de l'eau de l'océan et encore moins de détecter les éventuelles retombées de particules ionisantes sur la végétation environnante, sur notre matériel utilisé tous les jours pour notre travail, ou tout simplement sur le sable des plages de l'atoll.

Juillet 1967, j'ai quitté Totégégie pour Papeete en vue de mon retour en métropole. Durant mon séjour sur les atolls, pas de suivi médical concernant d'éventuelles contaminations. J'affirme n'avoir jamais été suivi médicalement à titre préventif sur le site de Hao ou de Totégégie pas plus qu'à Papeete ou à Paris lors de mon retour en métropole et encore moins à

Toulouse lors de mon affectation au 45e Bataillon du Génie de l'Air à Balma.

Le 22 avril 1999, en réponse à mon courrier sur mes légitimes interrogations concernant ma santé, monsieur Michel Jaud, administrateur civil hors classe du cabinet du ministre des armées affirme par courrier que je n'étais pas classé "personnel directement affecté aux travaux sous rayonnements ionisants", en outre les zones fréquentées bénéficiaient d'une surveillance d'ambiance dont les résultats dans mon cas n'ont jamais atteint un niveau significatif.

**L'examen des relevés atmosphériques ne fait apparaître que des valeurs négligeables, vous n'avez couru aucun risque de contamination.**

Comment peut-on affirmer que je n'ai couru aucun risque alors que manifestement l'archipel des Gambier et l'île de Mangaréva et donc inéluctablement l'atoll de Totégégie étaient contaminés par des retombées ionisantes et parfaitement connus par les autorités militaires et civiles en 1966 - 1967.

Aujourd'hui je ne peux pas dire que je souffre d'un cancer, mais je souffre de plusieurs maladies, diabète, thyroïde, problème à l'estomac, hypoacousie, acouphènes, problème aux articulations, lipomes dans tout le corps. Qui peut aujourd'hui apporter des réponses concrètes et fiables quarante ans après et affirmer qu'aucune contamination épidermique, par inhalation, par ingestion de particules ionisantes ne s'est produite.

Je suis sous la probabilité d'une contamination ionisante que je ne peux affirmer ni en apporter la preuve et personne aujourd'hui ne peut affirmer et apporter la preuve que je n'ai jamais été contaminé par des particules ionisantes puisque aucun suivi médical n'a eu lieu depuis ma présence en Polynésie à aujourd'hui.

Mes craintes de 1998/1999 sont corroborées par la découverte de documents classés secret en 1966. Je suis simplement écoeuré de l'attitude des politiques français.

Restant à vous disposition, sincères salutations.

**Henri C.**  
Mai 2005